

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon est propriétaire d'une parcelle de terrain située 43-45, boulevard des Canuts à Lyon 4° et cadastrée sous le numéro 85 de la section AP. Cette parcelle a été acquise en 1970 pour le projet, aujourd'hui abandonné, du prolongement de la rue Cabias. Elle est en grande partie utilisée par la ville de Lyon qui y a construit un boudrome.

Pour son désenclavement, cette parcelle bénéficiait d'une servitude de passage débouchant boulevard des Canuts et grevant la parcelle voisine.

Au terme du projet d'acte qui vous est présenté, la société SOLYPRO, gérante de la SCI 45, boulevard des Canuts, qui a construit un immeuble de logements en bordure du boulevard des Canuts, demande la renonciation par la Communauté urbaine à ladite servitude de passage.

Cette renonciation aurait lieu à titre gratuit car cette servitude n'a jamais été utilisée par la Communauté urbaine, la parcelle étant depuis longtemps désenclavée par des accès débouchant impasse Gord et rue Hénon ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Approuve le document susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant, correspondant aux frais d'actes notariés, droits et honoraires, sera en totalité à la charge du demandeur.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,